PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

Etaient présents:

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, adjoints au Maire.

Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Yvette GARDIE, Bruno NAPOLI, Mireille COUE, Marianne MASSELIN, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Edouard PERLY conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés:

Monsieur Jacky RIVIERE, donne pouvoir à Madame Yvette GARDIE Madame Claire DELEU, donne pouvoir à Madame Sarah HEYVANG Madame Sandrine MARNEUX, donne pouvoir à Madame Mireille COUÉ Monsieur Christophe BESNIER, donne pouvoir à Monsieur Christian CHARDON Monsieur Vincent AUVRAY

Nombres de Conseillers :

Exercice 19
Présents 14
Votants 18 (dont 4 pouvoirs)

Ordre du jour

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2023
- 1. Décision modificative budget primitif: articles 1348 et 1338
- 2. Convention réservations logements sociaux avec le bailleur Partelios Habitat
- 3. Remboursement acompte réservation salle Paul Cash
- 4. Cession de la licence IV

Questions et informations diverses

Secrétaire de séance :

Madame Marianne MASSELIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 10 octobre 2023 Adopté à l'unanimité

926 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF: ARTICLES 1348 ET 1338

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjointe au maire chargée des Finances qui informe :

• qu'il doit être procédé à une régularisation suite à l'utilisation à tort du compte 1338

Madame HEYVANG propose de modifier le budget primitif « Investissement Dépenses» comme suit :

Article 1338 (Autres fonds équipements transférables) : + 7.350 €
Article 2188 (Autres immobilisations corporelles) : - 7.350 €

Elle propose également de modifier le budget primitif « Investissement Recettes » comme suit :

Article 1338 (Autres fonds équipements transférables) : -7.350 €
Article 1348 (Autres fonds non transférables) : +7.350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

• de modifier le budget primitif tel qu'il est présenté ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

927 – CONVENTION RESERVATION LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LE BAILLEUR PARTELIOS HABITAT

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi ELAN à modifié la gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux, et a instauré une gestion de ces droits en flux annuel par réservataires.

Ainsi la loi ELAN remplace l'actuelle gestion en stock des droits de réservations sur les logements sociaux.

De fait, les actuelles conventions entre les bailleurs sociaux et les réservataires deviennent caduques. Afin de mettre en œuvre la réglementation, il appartient aux parties prenantes de signer une nouvelle convention de réservation, accompagné d'un état des droits individualisé. Le bailleur Partélios Habitat nous a transmis une convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE

• Autoriser le maire à signer la convention annexée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

928 – REMBOURSEMENT ACOMPTE RESERVATION SALLE PAUL CASH

Monsieur le Maire donne la parole à M CHARDON qui explique que suite à un évènement familial, une réservation de la salle Paul Cash a été annulée.

Il propose donc de rembourser les arrhes de cette location d'un montant de 87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE

• De rembourser les arrhes de cette location pour un montant de 87 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

929 – CESSION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite céder la licence IV à la propriétaire du Bar situé sur la commune.

Il souhaite la céder au prix de 8000 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte de vente de la licence pour un montant de 8000 € HT.

Les frais de notaires seront à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE

- de céder la licence IV de la commune pour un montant de 8000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toute pièce afférente à ce dossier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Monsieur ENAULT présente une demande écrite de Monsieur BESNIER, qui s'interroge sur les projets qui peuvent être en cours sur la commune, comme l'implantation d'éoliennes

Monsieur le Maire rassure le conseil en indiquant qu'aucun projet d'implantation d'éoliennes n'est possible sur la commune, la commune se situant dans le champ de la servitude aéronautique de l'aéroport de Carpiquet.

En revanche, il informe qu'un projet d'implantation d'une usine de méthanisation est en réflexion dans la continuité de l'usine de compostage située sur la commune.

2. <u>Dates à retenir :</u>

Prochain conseil municipal le lundi 11 décembre 2023 à 19h30

Repas des ainés le 3 décembre 2023 à 12h

Vœux du personnel et des bénévoles le 19 décembre 2023 à 19h30

3. Communication:

Monsieur CHARDON informe:

- La cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu au monument aux de Fontaine Etoupefour à 12h le samedi 11 novembre 2023
- L'association Inter Odon Football Club remercie la commune pour la subvention versée ainsi que la MFR de l'Orne
- Semaine commerciale : du 9 au 16 décembre 2023/ Tirage au sort de la tombola et vin chaud le 16 décembre
- Don du sang à la Salle Paul Cash le 21 décembre 2023

4. <u>Médiathèque</u>:

Monsieur CHARDON informe:

La médiathèque est équipée pendant un mois de modules Fab Lab tels que imprimante 3D, brodeuse numérique, badgeuse..

A venir voir sur place et 4 ateliers ouverts à tous sont prévus

Dans le cadre du festival Boréales, la médiathèque accueille une auteure islandaise le 25 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire Bernard ENAULT La secrétaire de séance Marianne MASSELIN